RÉUSSIR
Terres d'Ariège

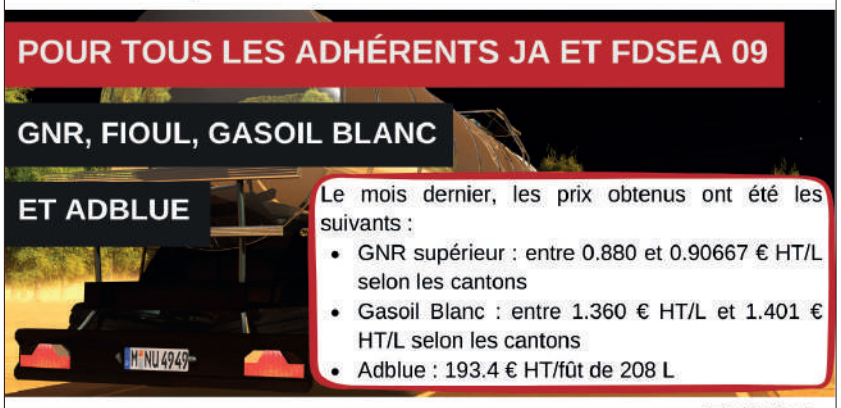
L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°851 | Vendredi 2 juin 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

OPERATION CARBURANTS

Pour profiter du prochain groupement d'achat : commandez **avant 8h le mardi 6 juin**



Pour passer commande : complétez le formulaire en cliquant sur le lien qui vous a été envoyé par sms et par mail ou flashez le QR code

Les titres de la semaine



La FDSEA promeut la profession agricole auprès des jeunes

p. 7

Pendant deux jours des élus de la FDSEA ont rencontré une centaine d'élèves du collège Rambaud de Pamiers et cela dans le cadre d'un appel à projet de promotion agricole porté par la FRSEA Occitanie.

Chasse
Rencontre avec Nicolas Massat, agriculteur et chasseur à Madière p.2

Le coin des enfants
Découvrez des jeux et articles agricoles à destination des plus jeunes p.4

Syndicat
Céline Godier votre nouvelle assistante administrative du GIE Agriavenir p.7

Chambre d'agriculture
Chiffres clé du réseau Cuma p.9

Petites annonces
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11

Département
La MSA signe une nouvelle convention territoriale d'actions concertées avec la communauté de communes du Pays d'Olmes p.12

ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993
EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE
• COMPTABILITE • CONSEIL
• GESTION • SOCIAL
Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr
Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

SYNDICAT P. 6



MISE EN PLACE D'UN FOND D'URGENCE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2023

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 8



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2024 : LES CANDIDATURES SONT OUVERTES !





Nicolas Massat, éleveur et chasseur à Madière

Dans notre département de forte tradition rurale, chasse, agriculture et bon nombre d'autres activités sont étroitement liées. Ainsi tant en plaine qu'en montagne, ces pratiques sont historiquement et naturellement en interaction.

FDC 09 : Comment êtes-vous venu à l'agriculture ?

Nicolas Massat : Mes grands-parents et mes parents étaient déjà agriculteurs. Je suis donc né dedans et depuis que je suis petit cela m'a toujours plu. Actuellement, nous sommes surtout spécialisés sur les bovins avec quatre vingt Limousines. Nous élevons également des porcs et des volailles commercialisés en vente directe. Nous sommes très polyvalents. Nous produisons nos céréales pour nourrir notre cheptel. Nous sommes autonomes tant en foin, qu'en céréales, nous n'achetons rien. Je suis installé depuis 2018, et j'ai vingt-six ans. C'est lors de mon installation que nous nous sommes lancés dans l'élevage de porcs. Aujourd'hui, nous les faisons naître, transformons et vendons les produits au détail. Ainsi, nous maîtrisons la chaine entière car tout vient de chez nous. Cela représente du travail mais l'exploitation tourne bien.

FDC 09 : Comment êtes-vous venu à la chasse ?

N.M : C'est comme pour l'élevage. Mon père et mes grands-parents chassent et depuis que je suis tout petit, je les accompagne. Quand j'étais en 3e ou en 4e, on m'avait offert un chien, un Beagle, j'allais alors au lapin. Puis, j'ai beaucoup chassé le sanglier, un peu le lièvre, mon père allait un peu à la bécasse. Aujourd'hui, l'essentiel de mon activité de chasse se focalise sur le sanglier. J'ai une meute de huit chiens courants qui est la raison d'être de mon engagement à la chasse. Si je chasse, c'est pour être avec mes chiens. Comme pour le bétail, j'aime faire un travail de sélection. Mes Limousines sont toutes au contrôle de performances, en sélection et nous sommes inscrits au livre généalogique. Je suis donc dans la même démarche avec mes chiens afin de tenter de fixer certains caractères. J'aime bien que mes chiens soient blancs. Je ne veux que des femelles, pas de mâles, je les trouve plus douces. Je veux des chiens intelligents, tenaces, qui aient du nez, qui écoutent et qui soient calmes au chenil. J'aime aussi que les chiens soient toujours ameutés, je ne supporte pas les chiens qui se séparent. Il faut du temps mais on arrive à fixer certains caractères, il faut être pointilleux.

FDC 09 : Comment arrivez-vous à vous organiser pour concilier votre activité professionnelle et votre passion pour vos chiens ?

N.M : Nous n'allons pas à la chasse au mois d'août car tous nos vêlages ont lieu en août et septembre. Nous commençons vraiment à y aller à partir du mois d'octobre jusqu'à janvier qui sont pour moi les vrais mois de chasse. Nous ne chassons que les week-ends et très rarement le mercredi. Même si on rate quelques jours de chasse, ce qui n'est pas bien grave, nous nous organisons en conséquence car cela fait du bien d'y aller. La chasse au sanglier me permet de vivre des choses fortes, surtout avec mes chiens. C'est important pour moi. Quand on est agriculteur, on aime la nature et la chasse est une activité où l'on est pleinement en contact avec elle. On y est dedans.

FDC 09 : En ayant les deux casquettes, chasseur et agriculteur, quel regard portez-vous sur la thématique du sanglier et de la gêne qu'il peut occasionner ?

N.M : On n'a pas la même vision que les chasseurs qui ne sont pas agriculteurs. Nous n'avons pas trop à nous plaindre du sanglier dans le secteur où je chasse, nous y allons par plaisir. Je sens toutefois une obligation, car nous sommes indispensables pour réguler les populations de sangliers. Si nous ne le faisons pas cela va devenir très compliqué pour le monde agricole. En étant agriculteur, j'ai plus conscience de cela, je me sens plus concerné. Si nous apprenons qu'il y a des dégâts, nous allons insister et tout faire pour chasser le secteur concerné et résoudre le problème


FDC09/Laurent Chayron

Nicolas Massat et Olie, l'une de ses huit chiens.

FDC 09 : Comment voyez-vous l'avenir pour votre profession et votre passion ?

N.M : Nous avons une ferme très diversifiée, je pense donc que l'on peut rebondir, selon l'évolution du contexte économique. Nous ne dépendons pas d'une seule production. Par contre, je suis inquiet par rapport à l'évolution de notre environnement quotidien vis-à-vis des gens des villes qui sont venus vivre à la campagne et qui ne supportent pas notre mode de vie. Cela devient compliqué,- car nous sommes en présence de personnes qui ne respectent même pas le droit de propriété. Je prends aussi l'exemple de la viande, nous faisons des produits de qualité avec une recherche d'authenticité mais si on nous explique qu'il ne faut plus manger de viande on ne peut pas s'entendre.

Pour ce qui concerne la chasse, les réseaux sociaux et les médias véhiculent des idées qui amènent inévitablement le grand public à se positionner contre notre façon de vivre.

Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège







SOMMAIRE

➔FRANCE p. 3 ➔LE COIN DES ENFANTS p. 5 ➔SYNDICAT p.6 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 et 9 ➔DÉPARTEMENT p. 12

Agriculteur actif et sociétés : un débat non soldé

SOCIÉTÉ Le ministère de l'Agriculture a récemment assoupli la définition de l'agriculteur actif dans les SCEA, au grand dam de la Confédération paysanne. La mesure a été portée à titre "*provisoire*" par la FNSEA, pour donner le temps aux exploitations de s'adapter. Le syndicat doit encore mener un débat interne sur les règles à fixer à moyen et long terme.

Il aura fallu interroger la FNSEA pour comprendre le sens de cette mesure. Contacté par Agra Presse le 23 mai, le syndicat majoritaire précise que l'abaissement récent, à 5%, du seuil de capital au-delà duquel un actionnaire salarié de SCEA peut être considéré comme agriculteur actif et donc faire bénéficier sa société des aides Pac, a été demandé à titre "*provisoire*".

Pour rappel, la précédente programmation de la Pac excluait seulement certaines activités du bénéfice des aides (p.ex. golfs, aéroports…). La nouvelle Pac introduit un nouveau critère, l'agriculteur actif, qui fixe de nouveaux critères d'exclusion. Le plus connu est celui de l'impossibilité de cumul avec la pension de retraite à partir de 67 ans. Mais cette définition de l'agriculteur actif inclut aussi un seuil de capital détenu en SCEA, fixé en novembre à 40%, et récemment révisé à la baisse.

De 40 à 5%, la marche est élevée. Mais cette demande de révision a été portée par la FNSEA à titre provisoire, au nom des principes de "*sécurité juridique et confiance légitime*", afin de donner le temps aux sociétés concernées de s'adapter à la mise en place ultérieure d'un taux plus restrictif, indique-t-on rue de la Baume.

Le syndicat majoritaire évoque une durée d'adaptation de "*deux à trois ans*". Cette période pourrait également donner le temps à la FNSEA d'affiner sa position sur le sujet : "*Ill y a un débat à avoir chez nous*", explique-t-on en interne. Dans son dernier rapport d'orientation, le syndicat définissait l'agriculteur comme un "*porteur de projet*". Un projet dont il doit avoir la maîtrise, une maîtrise qui doit être encore qualifiée.

Possible malentendu

Pour l'heure, le ministère de l'Agriculture n'a pas communiqué sur la durée de ce changement, ni auprès du public dans son décret, ni auprès des organisations professionnelles. Dans un communiqué paru le 22 mai, la Confédération paysanne a donc dénoncé la décision de la Rue de Varenne, sur le fond et la forme. Le syndicat regrette une mesure décidée "*sans débat public*", et critique le seuil choisi, partant du principe que celui-ci est fixé de manière définitive.

> "Une grande porte ouverte à la financiarisation."

Sur la forme, le dossier n'a, en effet, pas fait l'objet d'une large concertation, comme ce fut le cas à l'automne pour acter le taux de 40%. Ces dernières semaines, en pleine période de télédéclaration, le président de la FNSEA Arnaud Rousseau avait porté en urgence plusieurs dossiers Rue de Varenne, pour éviter l'exclusion de plusieurs centaines d'exploitations (SCEA, SEP, indivisions…). La plupart de ces demandes ont été entendues par le ministère de l'Agriculture, qui l'a fait seulement savoir aux organisations professionnelles par l'intermédiaire d'un document de liaison appelé Foire aux questions. Problème : ni dans ce document qu'Agra Presse a pu consulter, ni dans le décret, le ministère ne précise l'éventuel caractère provisoire de cette mesure. Contacté, le cabinet de Marc Fesneau n'est pas plus clair. Il a fait parvenir à Agra Presse des "*éléments de réponse*" qui explicitent le sens de la mesure, mais n'en précisent pas la durée d'application. Tout juste indique-t-on que le décret et l'arrêté pris le 14 mai pour abaisser le taux à 5% ont été pris pour "*prendre en compte la diversité des formes sociétaires des exploitations agricoles de la façon la plus complète possible et rendre éligibles certaines formes particulières*".

S'il était maintenu, le seuil de 5 % serait "*une grande porte ouverte à la financiarisation*", estime la Conf'. "*Il sera ainsi théoriquement possible de rentrer dans le capital d'une société, d'en prendre un contrôle largement majoritaire, de mettre à la tête de l'exploitation un gérant, possédant seulement 5% des parts, et de toucher des aides Pac, ainsi que tous les droits afférents à la qualité d'agriculteur actif (soutiens publics, fiscalité…)*", s'inquiète le syndicat.

M.R - Agrapresse

Nouveau guide pour les restrictions d'eau préfectorales

EAU Le ministre de la Transition écologique et la secrétaire d'État char gée de l'Écologie Bérangère Couillard ont dévoilé les grandes lignes de leur guide sécheresse révisé. En matière agricole, il recommande notamment de donner de la visibilité sur les volumes/débits minimaux autorisés.

À l'issue d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique (Cash) le 17 mai, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, et Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, ont présenté le guide sécheresse révisé en 2023, qui précise notamment les modalités de concertation et de gouvernance au niveau local en matière de gestion de la sécheresse, les conditions de déclenchement des mesures de restriction ainsi que le contenu des mesures minimales à prendre en fonction du niveau de restriction : "vigilance", "alerte", "alerte renforcée" et "crise". "Il s'agit d'un socle commun, qui peut ensuite être adapté par les préfets en fonction de la réalité locale", a expliqué Christophe Béchu.

Pour rappel, une première version du guide sécheresse avait été publiée en 2021, dans le prolongement du décret du 23 juin 2021, donnant un nouveau cadre au dispositif de gestion de la sécheresse en France, notamment pour l'anticipation et l'harmonisation des mesures de restriction des usages de l'eau.

Restrictions pour l'usage agricole

Concernant les "*mesures générales de restrictions applicables à l'usage agricole*", le guide recommande "*autant que possible de donner de la visibilité sur les volumes/débits minimaux qui pourraient être maintenus*". Il précise par ailleurs que les services doivent veiller à ce que les abreuvements d'animaux soient assurés.

Il rappelle aussi qu'au niveau "*alerte*", "*l'irrigation par aspersion est interdite entre 11h et 18h*", au niveau "*alerte renforcée*" elle est interdite entre 9h et 20h, et au niveau "*crise*" interdite. "*Ces plages horaires visent une réduction minimale de 15% à 30% des volumes dont le prélèvement est autorisé en période d'alerte et 50% en période d'alerte renforcée*", précise le guide. Du côté de l'irrigation "*localisée et économe en eau, elle est autorisée aux niveaux alerte et alerte renforcée et interdite au niveau crise*".

Les prélèvements dans les réserves de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage bénéficieront quant à eux d'une gestion différenciée, selon l'arrêté cadre les concernant, rapporte le guide.

Avec 68% des niveaux des nappes sous les normales mensuelles en avril (75% en mars 2023), la situation demeure "*peu satisfaisante*" dans une grande partie du pays au 1er mai, a rappelé Christophe Béchu citant les dernières informations données par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans un communiqué de presse le 17 mai.

Ainsi, "*la situation en début de printemps est plus déficitaire que l'année dernière*", où seulement 58% des nappes étaient sous les normales en avril. "*Le Sud-Est, le couloir rhodanien et le bassin parisien présentent déjà un niveau aggravé par rapport au relevé précédent*", s'est inquiété Christophe Béchu. "*Durant l'automne et l'hiver, les pluies ont été peu efficaces pour la recharge des nappes*", a précisé le BRGM.

"*En mars et en avril 2023, le cumul des précipitations a été excédentaire sur une grande partie du territoire*", ajoute-t-il avant de préciser que l'effet bénéfique sur les tendances est "*hétérogène*", selon le cumul et la réactivité de la nappe.

Si la situation s'est améliorée considérablement sur les nappes du Massif armoricain, du littoral de la Manche et du Grand-Est, "*les pluies ont eu peu d'effet sur les tendances et l'état des nappes*" dans le reste du territoire, souligne le BRGM. En l'absence de précipitations suffisantes, la vidange devrait se généraliser à l'ensemble des nappes courant mai. D'ores et déjà, cinq départements ont pris des arrêtés de "*crise*". Ils concernent la quasi-totalité des Pyrénées-Orientales et quelques bassins du Var, du Gard, des Bouches-du-Rhône et du Loiret.

JJ -Agrapresse



FranceterredeLAIT

Retrouvez-nous sur **franceterredelait.fr**

Cniel

L'importance de l'eau dans l'agriculture

ENFANTS *L'eau est une ressource essentielle pour l'agriculture. Théa t'explique l'utilisation de l'eau dans le secteur de l'agriculture.*



L'eau est très importante pour les agriculteurs, car elle aide les plantes à pousser. Les agriculteurs ont besoin d'eau pour arroser leurs cultures et pour nourrir leurs animaux. Sans eau, les cultures ne peuvent pas pousser et les animaux ne peuvent pas survivre.

Les agriculteurs utilisent l'eau pour arroser leurs cultures lorsqu'il ne pleut pas assez. Cela aide les plantes à pousser et à produire des fruits et des légumes pour que nous puissions les manger. Les agriculteurs utilisent également de l'eau pour nourrir leurs animaux. Les animaux ont besoin d'eau propre et fraîche pour rester en bonne santé et produire du lait, de la viande et d'autres produits que nous consommons.

Pour les cultures ?

Les agriculteurs travaillent dur pour utiliser l'eau de manière responsable et durable. Ils essaient de trouver des moyens de maximiser leur utilisation de l'eau tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Pour aider à réduire la quantité d'eau nécessaire, les agriculteurs utilisent des méthodes agricoles spéciales qui permettent d'économiser de l'eau, comme la rotation des cultures, qui permet de garder les sols sains et de minimiser les effets de la sécheresse. Pour l'irrigation, les agriculteurs utilisent des technologies de pointe pour arroser précisément les plantes et réduire le gaspillage d'eau. Cela signifie qu'ils peuvent donner à chaque plante la quantité exacte d'eau dont elle a besoin, sans en gaspiller. De plus, les agriculteurs utilisent des systèmes de traitement de l'eau pour réutiliser l'eau qu'ils ont déjà utilisée, ce qui permet de minimiser les pertes d'eau.

Pour l'élevage ?

Les agriculteurs font également très attention à la façon dont ils fournissent de l'eau à leurs animaux. Les animaux ont besoin d'eau propre et de qualité en tout temps, alors les agriculteurs s'assurent de leur fournir de l'eau en quantité suffisante. Ils utilisent également des méthodes durables pour réduire leur consommation d'eau. Par exemple, ils collectent et recyclent l'eau utilisée dans l'élevage pour réduire la quantité d'eau dont ils ont besoin et minimiser leur impact environnemental. Les agriculteurs sont également très impliqués dans la gestion responsable de l'eau. Ils participent à des programmes de conservation de l'eau et travaillent avec des organisations et des chercheurs pour trouver des solutions durables pour la gestion de l'eau. En travaillant ensemble, ils peuvent trouver des moyens d'utiliser l'eau de manière responsable tout en protégeant l'environnement.

Savais-tu que l'agriculture est le plus grand consommateur d'eau douce dans le monde, représentant environ 70 % de la consommation totale d'eau douce ? Cela montre à quel point l'eau est importante pour l'agriculture et la production alimentaire dans le monde. C'est pourquoi il est important de comprendre comment les agriculteurs utilisent et gèrent cette précieuse ressource pour nourrir les populations du monde entier. En apprenant à utiliser l'eau de manière responsable et durable, nous pouvons aider à protéger l'environnement et garantir la sécurité alimentaire pour tous.

L.B





À TOI DE JOUER !

Trouve tous les mots cachés liés à l'eau et à l'agriculture !

U	Z	K	W	U	P	O	I	S	S	O	N	D	E
E	L	N	G	P	C	U	L	T	U	R	E	S	W
W	Q	T	A	C	D	T	F	G	O	E	F	Q	X
O	V	I	C	H	E	V	R	E	P	L	U	I	E
Z	K	A	G	R	I	C	U	L	T	U	R	E	T
K	E	T	E	R	R	O	I	R	N	C	Y	A	S
Y	G	U	G	F	R	U	I	T	F	O	E	A	U
C	G	N	U	E	V	A	C	H	E	Y	W	N	A
S	D	C	C	H	A	M	P	S	X	Y	E	V	Z
B	G	S	G	O	U	T	T	E	Z	S	F	I	N
E	N	V	I	R	O	N	N	E	M	E	N	T	I
D	E	M	C	M	L	E	G	U	M	E	S	G	L
K	E	I	R	R	I	G	A	T	I	O	N	C	G
P	O	U	L	E	V	T	R	A	C	T	E	U	R

AGRICULTURE
CHEVRE
EAU
FRUIT

IRRIGATION
PLUIE
POULE
TRACTEUR

CHAMPS
CULTURE
ENVIRONNEMENT
GOUTTE

LEGUMES
POISSON
TERROIR
VACHE

Viande bovine : situation du marché, modification de la règlementation et FAR

BOVIN Retour d'information des réunions la fédération régionale bovine grâce à deux représentants des syndicats JA et FDSEA de l'Ariège qui y participent.

Nicolas Delmas et Christian Asna participent dorénavant aux réunions de la FRB, ce qui nous permet un échange d'information entre les différents échelons. Voici un retour des sujets de la dernière réunion.

Conjecture et situation du marché

Une hausse de 4% des importations de viande bovine a été constatée pour l'année 2022.

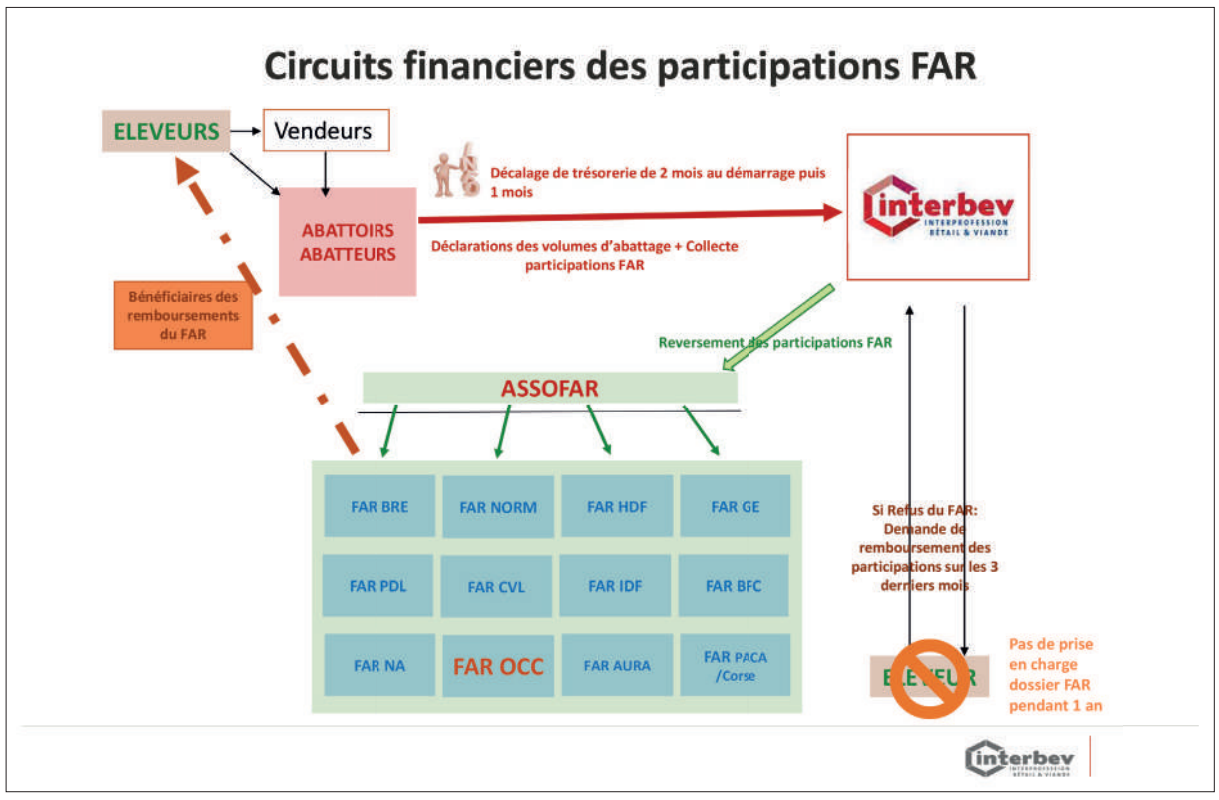
De plus, aucun signe d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins n'est observé. En effet, l'écart entre coût de production interprofessionnel et cotation reste stable par rapport à celui de 2018. Pour pallier à cela, la fédération encourage donc tous les éleveurs à établir un contrat de commercialisation afin que leur coût de production soit pris en compte dans la fixation du prix de vente. Cela est essentiel pour donner de la lisibilité à tous les acteurs de la filière (éleveurs, banquiers,..) dans un but également d'installation de jeunes agriculteurs, notamment en sachant que dans les dix années à venir, la moitié des éleveurs partiront à la retraite.

Modification de la règlementation sur la petite douve

Pour rappel, depuis le 2 mai et suite à un important travail de la profession, un accord interprofessionnel achat/enlèvement des animaux destinés à l'abattage est en application. Ainsi, la dépréciation commerciale sur les foies saisis pour distomatose lorsque celle-ci est liée à la présence de petite douve a été supprimée. Celle-ci représentait 8€ qui était déduit à l'éleveur. Néanmoins, elle continue de s'appliquer pour les foies saisis pour distomatose en cas de détection de grande douve. La fédération appelle les éleveurs à être vigilants et à alerter Interbev Occitanie au plus vite si un opérateur ne respecte pas cet accord.

Fond d'Assainissement Régional (FAR)

Pour rappel, il s'agit d'un fond de solidarité, collecté au niveau des abattoirs et/ou abatteurs et financé par les éleveurs, qui limite les litiges entre vendeurs et acheteurs concernant certaines saisies en abattoir décelées par les services sanitaires. Il vise à réduire les conséquences financières pour les éleveurs dont les carcasses sont concernées par certains motifs de saisies aléatoires, non-maitrisables et identifiés en abattoir.



Les motifs de saisies sont les suivants :

- Catégorie 2 : Haut risque pour la santé humaine :

o Ictère
o Schwanomme
o Processus tumoral généralisé
o Cysticercose (généralisé ou localisée forme vivante et dégénérée)
o Myosite éosinophilique

- Catégorie 3 : Denrées impropres à la consommation humaine :

o Altération et anomalie (tiquetage musculaire)
o Sclérose musculaire
o Couleur anormale (mélanose)

Le montant de participation pour les éleveurs est de 0,006€/kg ou 2,25€ pour les ventes à la tête. Il permet un remboursement à 100% pris en charge, base cotations FAM avec retrait des frais d'approche (exception des récidives de cysticercose sauf si retour de la conformité selon les modalités de l'ICA et du tiquetage pris en charge à hauteur de 50%).

I.N-D - FDSEA ET JA 09

Mise en place d'un fond d'urgence en agriculture biologique 2023

BIO Lors d'une réunion le 23 mai, deux représentants des syndicats majoritaires ariégeois ont participé à l'élaboration des critères départementaux.

Le Ministère de l'Agriculture a mis en œuvre un fond d'urgence de 10 millions d'euros soit près de 150.000 euros en l'Ariège, pour aider la filière biologique à faire face à la crise qu'elle traverse. Le dépôt des demandes sera ouvert du 1e au 30 juin 2023.

Des critères nationaux, régionaux et départementaux

Les critères d'éligibilité nationaux sont les suivants :

- Détenir un certificat agriculture biologique au titre de 2023 ou à défaut de 2022 ;
- Tirer 80% de ses recettes d'activités agricoles du mode de production biologique ;
- Ne pas bénéficier d'aide à la Conversion en Agriculture Biologique (CAB) sur plus de 10% de la SAU sauf si :
  o L'aide permet l'agrandissement ;
  o L'exploitant est en 4e année de conversion, que moins de 50% de la SAU est concerné et qu'il s'agit d'une conversion non simultanée visant à atteindre 100% de la production en agriculture biologique ;
- Ne pas être concerné par une procédure de liquidation judiciaire

Ensuite, des critères priorisation régionaux ont été retenus, lors d'échanges entre la DRAAF et les réseaux professionnels, dans la limite de 10 points :

- Niveau de difficultés économiques constaté : 0 à 5 points ;
- 100% des activités des l'exploitation en agriculture biologique : 2 points ;
- Jeune agriculteur installé depuis moins de cinq ans (DJA) : 2 points ;
- Ne pas bénéficier d'aides CAB (ou en dessous de 10%) ou MAB : 1 point ;

Enfin, les critères économiques fixés pour le département de l'Ariège sont les suivants :

- Seuil de rentabilité (marge nette/chiffre d'affaires) 2022 inférieur ou égal à 13% : 1 point ;
- Évolution du seuil de rentabilité entre 2021 et 2022 :
  o Baisse supérieure ou égale à 10% : 1 point ;
  o Baisse supérieure ou égale à 15% : 2 points ;
- Évolution des dettes fournisseurs entre 2021 et 2022 ;
  o Augmentation supérieure ou égale à 30% : 1 point ;
  o Augmentation supérieure ou égale à 50% : 2 points.

Montant de l'aide et justificatifs à fournir

Le montant de l'aide est forfaitaire : 3000 € par exploitation sans application de la transparence Gaec.

Attention le plafond des aides de minimis est à respecter : 20.000€ sur trois ans, en tenant compte notamment du crédit d'impôts et de l'aide MAB.

La DDT de l'Ariège s'est engagée à instruire et payer cette aide dans les meilleurs délais.

Les pièces justificatives suivantes seront à fournir :

- Certificat AB ;
- Déclaration sur l'honneur de non perception d'aide MAB ou CAB (à préciser si perception inférieure à 10%) ;
- Attestation du montant de minimis déjà perçu (exercice fiscal en cours et les deux exercices précédents) ;
- Attestation SIRET ;
- Relevé d'identité bancaire ;
- Carte nationale d'identité ;
- Attestation d'affiliation MSA atp ;
- Attestation comptable avec indication des trois critères économique retenus.

Pour les exploitants dont la comptabilité n'est pas établie par un cabinet comptable :

- Déclaration TVA 2021 ;
- Déclaration TVA 2022 ;
- Attestation fournisseurs (coopératives) ou attestation sur l'honneur si les dettes fournisseurs sont hors coopératives.

Le formulaire de demande d'aide sera accessible sur le site de la préfecture de l'Ariège. Il nous sera également communiqué avec d'autres éléments pratiques. Nous ne manquerons pas de les communiquer à nos adhérents dès que nous les auront.

I.N-D- FDSEA et JA 09

Promotion de la profession agricole, la FDSEA intervient auprès des jeunes

PROMOTION Deux élus de la FDSEA rencontrent les jeunes élèves du collège Rambaud de Pamiers pour leur parler de leur métier.



Comme chaque année, la FRSEA Occitanie a lancé un appel à projet de promotion de la profession agricole auprès de publics scolaires.

Cet appel à projet se traduit par un temps d'échange avec des collégiens, dans l'objectif de leur faire découvrir les métiers de l'agriculture ainsi que les formations qui y amènent par l'intervention et le témoignage d'agriculteur du département.

La FDSEA de l'Ariège, a répondu en 2023 à cet appel à projet nommé "*À la découverte des métiers de l'agriculture*", et s'est engagée sur deux interventions, qui ont été réalisées le mercredi 24 mai et le vendredi 26 mai 2023 auprès d'une centaine de collégiens.

En effet, Sébastien Durand et Michel Gianesini ont respectivement consacré deux demi-journées à cette action de sensibilisation, et se sont prêtés au jeu en présentant à quatre classes différentes leur métier et leur passion.

Des interventions pour aller au-delà des préjugés

Si certains élèves connaissent déjà le métier, par de la famille ou des proches ; d'autres en revanche y sont complètement étrangers. Cette diversité de profil et de niveau de connaissance, a rendu les échanges avec les agriculteurs riches et dynamiques.

De la présentation des différentes filières et productions de l'agriculture, en passant par la description d'une journée "*type*" en agriculture, les élèves, tout comme les professeurs se sont montrés curieux et intéressés face aux témoignages des deux adhérents de la FDSEA de l'Ariège.

La naissance d'une vocation ?

Bien qu'encore jeune, le public de collégiens qu'ont rencontré Michel Gianesini et Sébastien Durand, s'est révélé plein d'enthousiasme et de potentiel pour les générations futures de l'agriculture. Nombre d'entre eux ont tout de même avoué leurs craintes face aux contraintes du métier : les horaires, les astreintes, la météo...

Sébastien Durand, en a cependant convaincu plus d'un en argumentant "*Ce métier, c'est un métier de passion, un métier où l'on est son propre patron, tous les jours, on se lève et on décide soi-même de ce que l'on va faire !*"

Une initiative à renouveler

La FDSEA de l'Ariège remercie l'établissement Rambaud de Pamiers, ainsi que tous les organisateurs de ce forum des métiers, qui avait pour objectif de présenter aux jeunes collégiens un panel de métier peu connu, ou parfois mis de côté, faute de méconnaissance.

Sans aucun doute, pour l'année 2024 la FDSEA de l'Ariège s'associera à nouveau à ce forum de métier, moment privilégié pour échanger avec un public que l'agriculture ne rencontre que trop peu souvent.

A.D - FDSEA ET JA 09

Bienvenue à Céline Godier, nouvelle assistante administrative du GIE Agriavenir

PRÉSENTATION Céline a rejoint le GIE depuis 22 mai 2023 afin de renforcer l'équipe.



Amoureuse de l'Ariège depuis huit années, je suis originaire du département de l'Eure-et-Loir (La Beauce, orientée dans les cultures de céréales mais aussi d'oléo-protéagineux, la betterave à sucre, pommes de terre, ...). J'ai donc grandi autour du monde agricole.

J'ai effectué mes études dans la restauration, puis plus tard, j'ai repris une formation professionnelle pour être assistante administrative et commerciale, une valeur sûre afin de m'épanouir professionnellement.

Aujourd'hui, je suis heureuse de rejoindre l'équipe et mettre à profit mes connaissances et mon expérience professionnelle au sein de la structure en tant qu'assistante administrative et comptable pour le GIE Agriavenir qui regroupe la FDSEA et les JA de l'Ariège, qui sont les deux syndicats majoritaires ariégeois et le journal Terres d'Ariège.

Les missions qui me sont attribuées seront la gestion des adhésions, la gestion de la comptabilité et administrative de la structure mais également un appui à la gestion syndicale.

C.G - Gie Agriavenir

CARNET NOIR

C'est avec émoi que nous avons appris la disparition de Denise Pujol dans la nuit du 28 au 29 mai, mère de Nicolas Pujol, secrétaire de la chambre de l'Agriculture et trésorier de la FDSEA de l'Ariège.

Les syndicats FDSEA 09, JA 09 et le Journal *Terres d'Ariège* adresse à la famille leurs plus sincères condoléances en ce moment de deuil et leur témoignent toute leur sympathie et leur soutien. Nous souhaitons à Nicolas, son fils, ainsi que toute sa famille tout le réconfort, le soutien, le courage et la bienveillance que vous méritez dans ce moment difficile.

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2024 : LES CANDIDATURES SONT OUVERTES !

A l'occasion des remerciements formulés conjointement de Christine Téqui, Présidente du Département de l'Ariège, de Philippe Lacube Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège et de Michel Pichan le nouveau Président de l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège, l'appel aux candidatures pour le Salon International de l'Agriculture 2024 a été lancé. Qualité de la production locale et savoir-faire emblématique du territoire seront une nouvelle fois, les maitres mots requis pour faire partie de la vingtaine de producteurs, artisans et viticulteurs représentés.

Oui, le Salon International de l'Agriculture est une magnifique vitrine pour les territoires et les producteurs et c'est une chance de pouvoir compter sur la dynamique portée par le Département de l'Ariège pour y être présent les 9 jours avec la même intensité. Lors des remerciements de l'édition 2023, Christine Téqui a insisté sur le fait que « l'agriculture ariégeoise a ainsi fait battre le cœur de tout un territoire ». Pas moins de 18 médailles reçus, presque autant que de producteurs mobilisés sur le stand ariégeois. Des chiffres qui témoignent du dynamisme de notre agriculture à vouloir créer de la qualité et même de l'exception. Mais comme l'un de va pas sans l'autre, Philippe Lacube a quant à lui tenu à remercier « la collectivité départementale de mettre les moyens pour rendre accessible un salon de cette ampleur et de cette renommée aux hommes et aux femmes de l'agriculture ariégeoise ».

LA DIVERSITE DES PRODUITS ARIEGEOIS COMME PREMIERE RICHESSE

« L'Ariège a une richesse de produits incroyable » confirme Philippe Lacube, fier de pouvoir représenter les éleveurs et producteurs qui les façonnent. Avoir à la fois des productions laitières, des produits cosmétiques, du miel, de la viande, des vins, de l'eau... Le territoire ariégeois a effectivement plus d'un tour de découvertes à faire connaître aux visiteurs parisiens et d'au-delà. Car la particularité aussi d'un salon de ce gabarit, c'est de développer des réseaux, de se faire remarquer par des entreprises, de se faire démarcher par des collectivités en parallèle de vendre des produits au grand public. Et cela amène forcément des questions de la part des visiteurs sur nos pratiques, nos savoir-faire, nos méthodes de réalisation qui sont plein d'authenticité.

LA MARQUE NÒU FEDERATRICE

La marque y a aussi fait son show cette année en proposant une soirée à destination de nouveaux investisseurs en raison de son fort développement. Un gage de pouvoir conforter dans les prochaines semaines, on l'espère, de nouvelles retombées pour accompagner au mieux son installation dans un local commercial dans le centre de Toulouse pour ouvrir sa première ambassade ariégeoise dont le public toulousain est particulièrement friand. Une étape importante pour l'Ariège, pour l'image du département et son tourisme qui s'ajoutera dès la fin 2023 au succès du Salon International de l'Agriculture. Et on le souhaite tous collectivement, avec la même réussite !

Salon International de l'Agriculture 2024 -Appel à candidature aux Producteurs, artisans locaux ariégeois

Dossier complet à recueillir et remplir auprès du Conseil Départemental de l'Ariège : ddtet.salonagriculture@ariege.fr - Date limite de dépôt des candidatures : 31 août 2023

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Ariège Pyrenees 09 le Département

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE









CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU CUMA

LES DONNÉES RECENSÉES CONCERNENT L'ANNÉE 2021



10 057 Cuma

adhérent au réseau fédératif



195 000

adhérents de Cuma

en France métropolitaine en 2019

Dans un contexte de forte baisse du nombre d'exploitations en France, les Cuma parviennent à maintenir leur nombre d'adhérents.

Activités phares des Cuma

La mécanisation demeure l' activité principale des Cuma. Leurs activités couvrent une multitude des travaux agricoles ayant recours aux machines.



Réseau Cuma les Cuma spécialisées

Les Cuma répondent aussi à des besoins spécifiques et émergents des exploitations en proposant des matériels atypiques.



BOIS ÉNERGIE
- 111 combinés coupeurs fendeurs
- 95 déchiqueteuses de bois
- 2 291 fendeuses de bûches

10 057 Cuma

en France métropolitaine

- 23 adhérents en moyenne par Cuma
- 195 000 adhérents de Cuma en France métropolitaine

255 000 matériels

dans le réseau Cuma

- 80% des Cuma ont une activité récolte
- 75% des Cuma ont une activité travail du sol
- 34% des Cuma ont une activité de désherbage mécanique ou alternatif

5 490 salariés

dans le réseau Cuma

- 522 millions d' euros d' investissement
- 670 millions d' euros de chiffre d' affaires
- 66 500 euros, chiffre d' affaires moyen des Cuma
- 92 000 euros, montant moyen de l' investissement réalisé par les Cuma

CUMA

APPEL DE FONDS : DE NOUVELLES SOUSCRIPTIONS POUR L'ABATTOIR DE SAINT-GIRONS

La création de la SCIC et la constitution du collège Éleveurs en 2011 avec un apport de 10 000 euros abondés, avaient permis à l'époque d'éviter la fermeture de l'Abattoir qui traversait des aléas contextuels.
Aujourd'hui, l'établissement est de nouveau en situation difficile pour laquelle une recapitalisation est nécessaire et envisagée à laquelle tout éleveur peut librement souscrire de nouvelles parts sociales. L'ensemble des autres collèges est mobilisé pour réaffirmer collectivement les besoins de tous les acteurs de l'élevage et assurer la pérennité de la structure qui reste essentielle au territoire. Il semble donc important d'agir autour de cet effort commun aux côtés de l'équipe de l'Abattoir de Saint-Girons.

À noter : l'Assemblée Générale des Éleveurs s'est déroulée avec succès le 23 mai 2023. Nous tenons à rappeler que les **souscriptions aux nouvelles parts sociales sont toujours ouvertes.** Nous invitons tous les éleveurs du territoire à se mobiliser et à apporter leur soutien à cet outil crucial pour le développement de la filière viande.

Renseignez-vous pour contribuer à l'effort collectif et venez nombreux pour aider l'Abattoir.

Plus d'infos : Christophe GOUAZE
christophe.gouaze09@gmail.com
06.83.19.90.28

QUESTIONNAIRE HELP

SCANNEZ- MOI

EN BREF

Lait

- La collecte décroche en mars, conséquence de la chute "considérable" du cheptel

Après avoir reculé de 1,2 % au début de l'année, la collecte laitière se rétracte de 3 % en mars par rapport à 2022 sous l'effet de "*la chute considérable des effectifs de vaches*", indique la publication Tendances de l'Institut de l'élevage (Idele), parue le 23 mars. Les enquêtes hebdomadaires de FranceAgriMer annoncent un niveau de baisse similaire pour le mois d'avril, autour de 2,5-3 %. Et la situation ne devrait pas s'améliorer dans les mois à venir, selon les projections de l'Idele. "*Depuis 2015, on assiste à un recul du cheptel laitier avec un accroissement progressif de la perte des vaches année après année. Jusqu'à récemment, la collecte avait peu reculé. Dorénavant, la chute considérable des effectifs de vaches a un impact significatif sur le niveau de collecte*", expliquent les auteurs. Le recul du cheptel laitier s'établit à 2,4 % au 1e avril par rapport à 2022. Il s'explique par la baisse du nombre d'entrées de génisses (3 %), plus que par la réforme de vaches laitières qui a "*fortement diminué*" (-7 %/2022). En lait bio, le déclin de la collecte est encore plus important (-4,3 % en mars/2022).

Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant :
Hervé Péloffi
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Hervé Péloffi

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers
Adélie Delmas - Isabelle Arséguel

Abonnements et petites annonces :
Isabelle Arséguel
☏ 05 61 02 14 32

Impression :
Digitaprint
59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale :
SAS REUSSIR
4-14 rue Ferrus
75014 Paris

Gros bovins

Entrée abattoir

du 15 au 21 mai 2023

MOY. HEBDO FRANCEAGRIMER

Catégorie d'animaux	Cours moyens (en E/kg)														
	E			U			R			O			P		
	Mini	Maxi	Moy.	Mini	Maxi	Moy.	Mini	Maxi	Moy	Mini	Maxi	Moy	Mini	Maxi	Moy
Génisses	-	-	-	5,74	-	5,99	5,30	5,58	5,43	-	-	-	-	-	-
Vaches	-	-	-	5,80	5,80	5,80	5,43	5,43	5,43	5,14	5,14	5,14	-	-	-
Taureaux	-	-	-	4,72	4,72	4,72	4,62	4,62	4,62	4,28	4,28	4,28	-	-	-

Prix Moyen Pondéré : 5,18 (=)

BROUTARDS 6 - 12 MOIS

Races	Sexes	Cours moyens relevés (en E/kg)														
		E			U			R			O			P		
		Mini	Maxi	Moy.	Mini	Maxi	Moy.	Mini	Maxi	Moy.	Mini	Maxi	Moy.	Mini	Maxi	Moy.
Blonds	M	-	-	-	5,60	5,70	5,64	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	F	-	-	-	5,86	-	5,96	-	5,70	-	-	-	-	-		-
Limou.	M	-	-	-	5,43	5,49	5,44	5,21	5,38	5,31	-	-	-	-	-	-
	F	-	-	-	5,86	-	5,96	-	5,70	-	-	-	-	-	-	-

		Extra			Très bons			Bons		
Blonds	M	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(pièces)	F	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Croisés	M	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(pièces)	F	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Gros bovins

Gros bovins vifs

du 15 au 21 mai 2023

MOY. MENSUELLES FRANCEAGRIMER

Catégorie d'animaux	Cours moyens (en E/kg)											
	E			U			R			O		
	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi	Moyen
Génisses	-	-	6,15	-	-	5,63	-	-	5,31	-	-	-
Vaches	-	-	6,30	-	-	5,33	-	-	5,12	-	-	4,85
Taureaux	-	-	-	-	-	4,46	-	-	4,46	-	-	4,46

BOVINS MAIGRES 6 - 12 MOIS

Races	Sexes	Cours moyens relevés (en E/kg)								
		E			U			R		
		Légers	Lourds	Moyens	Légers	Lourds	Moyens	Légers	Lourds	Moyens
Lim. -10 ans		-	-	-	-	-	5,70	-	-	5,35
Blond -10 ans		-	-	-	-	-	5,82	-	-	5,40

Prix Moyen Pondéré *(100 kg net)* :

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

du 15 au 21 mai 2023

Blond d'Aquitaine	Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
	250	300	350	270	400
E Prix	4,60	4,35	-	4,10	-
E Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U Prix	4,10	4,03	3,75	3,45	-
U Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	-
R Prix	3,05	3,00	-	2,85	-
R Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

Croisés	Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
	Inf. à 300	300	400	270	400
E Prix	-	3,55	-	-	-
E Écart	-	(=)	-	-	-
U Prix	3,44	3,36	3,50	3,03	3,00
U Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R Prix	3,18	3,13	3,18	2,84	2,75
R Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

Limousins	Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
	Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E Prix	4,10	4,00	3,80	-	3,40	-
E Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U Prix	3,79	3,74	3,67	-	3,20	-
U Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R Prix	3,30	3,25	3,28	-	2,91	-
R Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

Gascons	Mâles 6 à 12 mois			
	300	350	400	450
U Prix	3,45	3,41	3,45	-
U Écart	(=)	(=)	(=)	-
R Prix	3,21	3,18	3,22	-
R Écart	(=)	(=)	(=)	-

Tendance :

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 15 au 21 mai 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation	
	U	R	O
Blanc	-	-	
Rose Clair	8,20	7,70	7,17
Rosé	7,02	6,68	6,20

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 692,90 (-2,20)

Petits veaux

du 15 au 21 mai 2023

ÉLEVAGE 8 JOURS

Race	Sexe	Conformation	Cours relevés (en E/tête)	
			MINI	MAXI
Croisés mixtes	M	Bonne léger	-	252
		Bonne lourd	-	352
		Supérieure	-	420
Croisés mixtes	F	Bonne léger	-	216
		Bonne lourd	-	304
		Supérieure	-	375
Blond	M	Bonne léger	-	254
		Bonne lourd	-	394
		Supérieure	-	467
Blond	F	Bonne léger	-	158
		Bonne lourd	-	322
		Supérieure	-	381
Limousins	M	Bonne léger	-	254
		Bonne lourd	-	394
		Supérieure	-	467
Limousins	F	Bonne léger	-	158
		Bonne lourd	-	322
		Supérieure	-	381

Tendance :

ENGRAISSEMENT

Apport total : -

Race	Sexe	Conformation	Poids	Cours relevés (en E/tête)	
				MINI	MAXI
Holl.	M	Bonne	< 40 kg	-	-
		Bonne	40-45 kg	-	-
		Bonne	45-50 kg	-	-
		Bonne	50-60 kg	-	-
Autres	M	Bonne	< 40 kg	-	-
		Bonne	40-45 kg	-	-
		Bonne	45-50 kg	-	-

Tendance :

Ovins

Entrée abattoir

Zone Sud

du 15 au 21 mai 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie			U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg		-	-	8,00	-
	16 à 19 kg		-	8,60	-	(- 0,09)
	19 à 22 kg		-	-	-	-
	+ 22 kg		-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg		-	8,68	8,31	(+ 0,02)
	16 à 19 kg		-	8,58	7,94	(+ 0,02)
	19 à 22 kg		8,76	8,27	7,70	(- 0,02)
	+ 22 kg		8,04	7,67	-	-
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019				
	+de 30 kg					
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019				
	+de 30 kg					

Céréales

Région du Sud-Ouest

	26/05/2023		26/05/2023
BLÉ TENDRE		MAÏS	
Rendu la Pallice	219	Rendu Bordeaux/ Bayonne	225
Rendu Bordeaux	219	Rendu la Pallice	225
		Fob Bordeaux/Bayonne	230
BLÉ DUR		ORGE	
La Pallice Rendu	365	Rendu La Pallice	255
Rendu Port Nouvelle	365	Rendu Bayonne	255

Les cotations céréales :

*Les cotations ci-dessus sont des cotations en €/T hors TVA, au stade du négoce et au terme le plus proche. Pour parvenir au prix en culture, il faut déduire du chiffre d'affaire obtenu : **a)** les taxes spécifiques sur les céréales. Soit pour le second semestre de cette campagne, 1€37/tonne pour le blé tendre, 0€87/tonne pour le blé dur, l'orge, le maïs, le sorgho, l'avoine, le seigle et le triticale. **b)** la marge de l'organisme stockeur ou "O.S." (c'est-à-dire coopérative ou négociant). Pour les cotations "départ", il faut compter 9€15 à 12€25/tonne environ. Pour les cotations "rendu", il faut ajouter des frais de transport qui dépendent de la distance parcourue : par exemple, un peu plus de 6€12/tonne pour un "rendu Rouen" si la marchandise vient d'OS. d'Eure et Loir.*

MATÉRIELS

RECHERCHE urgent andaineur Khun ou Pottinger, dim. 2,5 ou 2,6m, roues pivotantes et bras démontable - Tél : 06 31 46 05 16

cause ces. **VENDS** pirouette Khun, 4 toupies repliage hydraulique - Tél : 06 14 75 28 25

VENDS couverture intégrale 6 HA en 50 18 24 à clapet alu – Tél : 06 52 57 62 56

VENDS cause cess cover crop V 24D cultivateur 3M50 vibro 3m bon état – Tél : 05 63 33 52 87

RECHERCHE tracteurs, presses, moissonneuses-batteuses et autres machines agricoles - Tel : 06 02 15 67 67

VENDS kuhn Nodet n° 12250 année 2002 - Tél : 06 10 28 07 78

VENDS cause retraite cellule à grain privé 249T, vis à grain 8m + 3m Ø100, faneuse 4 toupies 3,50m, élévateur monte balles 10m - Tél : 05 61 83 24 55 (HR)

VENDS faneur Kuhn GF 5001 MH digidrive année 1998 TBE vente cause achat plus gros, andaineur Claas Liner 420 année 2013, TBE, cause achat plus - Té : 06 42 50 79 17

VENDS semoir maïs Monosem NG+3, 7 rangs, bineuse Monosem + fertiliseur, herse plate 4m neuve, broyeur Lagarde SN 3m² - Té : 05 61 98 86 45

VENDS covercrop 32X Razol, charrue Grégoire Besson 4 socs réversibles, semoir combiné rouleau Matrix 3m anti-limace Délimbe, commande électrique larg. 20m - Tél : 06 70 17 92 62

VENDS MB NH TX32 4M50 broyeur BE lève arr – Tél : 05 63 53 05 11 – 05 63 56 65 33

VENDS lève sac Paumier vibroculteur vigne Urga 8 tuyaux alu 4 pouces Bauer 6m 1 élévateur double chaînes 8m – Tél : 06 15 64 23 64

VENDS coupe à tournesol 3,96m New Holland – Tél : 07 78 40 79 55

VENDS gyrobroyeur Ferrand GMF 145 LG Trau 142 MT 154 3 couteaux 2019 1.200€ pulvé Tecnoma TX 1000 2009 régulair rampe 15m manu treuil et devers hydro – Tél : 06 10 72 78 40

Le Bâtiment sur mesure fabriqué localement

cmc Construction métallique depuis 30 ans



Hangars solaires Gratuits + Location de toitures
Construction métallique neuf + rénovation / Désamiantage
Fabrication de bac acier + Pliages sur mesure

05.61.95.18.68 - devis@cmc-web.fr
MONTREJEAU (31)

VENDS cellules sur cône François 50m³ vis chariot 9m – Tél : 06 84 36 78 29

VENDS moissonneuse batteuse TX32, 4m de coupe - Semoir blé Amazon 3,08m vente spéciale - Soir maïs, tournesol et sorgho, 7 rangs monosem - Semoir à engrais Vicon 12m - Herse plate 4m et 3m - Cultivateur 3,80m - Chisel urga 5 dents - Cover crop 24 disques en V - Racleur lisier 2,50m - Cultipacker 2,20m et 3m - Électro pompe 40CV complet + 150 tuyaux Perrot Ø 75 - Sous soleuse de 60cm - Tél : 05 61 69 10 95 (HR)

VENDS bascule automatique à aiguille, capacité 100 kg - Prix 150€ - Tél : 06 71 25 57 68

VENDS semoir monosem PNU 86 5 rangs trisoc Huard 365 vibro 4m et 6m – Tél : 07 81 06 61 36

ANIMAUX

RECHERCHE génisses pleines de race laitière bio – Tél : 06 42 79 81 37

VENDS cause cessation brebis viande croisée Lacaune Charolais Suffolk – Tél : 07 65 28 82 20

VENDS répoupet femelle Blond d'Aquitaine, 21 jours - Tél : 06 83 66 02 28

VENDS 2 jeunes taureaux Limousins, certifiés HBL, 16 mois, type mixte, excellente origine pouvant aller sur génisse, toutes garanties sanitaires, livraison possible - Tél : 06 71 58 29 07

VENDS 2 vaches Aubracs avec veau – Tél : 06 42 79 81 37

VENDS vache Suisse, 5 ans - Tel : 06 79 32 60 34

ACHÈTE chevaux, poneys, mulets, ânes - Tél : 06 19 13 13 62

ACHÈTE vêles viande de 6 mois calmes bon sanitaire - Tél : 05 65 99 77 07 après 18H

VENDS chiots Border Collie marron et blanc N° puce 250268501221368 N° siret 393 268 321 00014 – Tél : 06 86 32 48 00 Albi

VENDS truies reproductrices vides ou pleines env. 2-3 ans + porcelets, PLS poids - Tél : 06 80 73 47 73

FONCIER

VENDS terrain 1,5 ha avec bâtiement élevage+hangard de stockage, Cadirac - Tél : 05 61 65 26 52

RÉCOLTE

À VENDRE herbe sur pied proximité St Girons, laisser un message - Tél : 06 25 34 14 96

ACHÈTE foins et matériaux d'élevage - Tel : 06 19 13 13 62

VENDS paille 2023 au champs en petites bottes blé ou avoine rude, possibilité de charger votre remorque, secteur les Issards - Tél : 06 71 61 93 84

VENDS luzerne 1e coupe rondes 120x130 35€ la balle – Tél : 06 45 00 60 48 (Castres)

VÉHICULE

VENDS 4x4 Nissan Navara, diesel, 192CV, an.2012, suspension pneumatique, moteur échange standard à 200.000 km, CT OK - Tél : 06 85 19 41 73

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE



POULAILLER MOBILE
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37



REUSSIR
Terres d'Ariège

BULLETIN D'ABONNEMENT



1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
+
La revue Réussir de votre choix Papier & numérique
135 €
OU
1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
109 €
ou
Numérique seul
65 €

☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège (papier & numérique) + la revue Réussir de mon choix pour 135€ (cochez la revue de votre choix).
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège seul pour 109€ (papier & numérique)
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège numérique seul pour 65€ (uniquement numérique)
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au prix de 79€ (abonnement à Terres d'Ariège papier & numérique).

Tarifs syndiqués :
☐ 1 an à Terres d'Ariège (papier & numérique) + la revue de mon choix à 115€
☐ 1 an à Terres d'Ariège seul (papier & numérique) à 89€



MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer avec votre chèque à:
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32

REUSSIR - PAD2006-01 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

REUSSIR
Nourrir votre performance

Signature de la nouvelle convention territoriale d'actions concertées

POLITIQUE La MSA et la communauté de communes du Pays d'Olmes se sont ré-engagées à construire une politique pour favoriser la qualité de vie des populations rurales.

Ce mercredi 24 mai 2023, les élus de la communauté de communes du Pays d'Olmes et de la MSA se sont retrouvés pour signer la nouvelle convention territoriale d'actions concertées.



Marc Sanchez, président de la CCPO à gauche, Étienne Dacongé, sous-directeur de la MSA.

Cette rencontre avant tout symbolique, est l'occasion de rappeler les engagements pris par la signature de la convention.

Cette convention, à la fois politique et opérationnelle, entre la MSA et les collectivités locales a pour finalité de construire une politique partagée sur le territoire, afin de favoriser la qualité de vie des populations rurales.

Trois étapes pour la structuration d'une convention

Tout d'abord l'articulation des projets et dispositifs territoriaux, qui se traduit par la coordination des projets politiques, sociaux et économiques du territoire et l'accompagnement les acteurs locaux dans leurs démarches et leurs prises d'initiatives.

Ensuite, le plan d'action opérationnel que tous les ans la MSA et les collectivités territoriales s'engageront à travailler ensemble, et s'appuyeront mutuellement sur leur compétence et leur connaissance pour accompagner les actions portées par le territoire.

Enfin, pour s'adapter au mieux à la vie du territoire cette convention a été construite dans une perspective globale d'évolution. En effet, comme le rappelle Marc Sanchez, président de la communauté de communes du Pays d'Olmes *"Le territoire de la communauté de communes du Pays d'Olmes est un territoire qui doit se reconstruire et se restructurer après de longues décennies enfermée dans l'industrie textile. Aujourd'hui, les citoyens de ce territoire changent comme la politique territoriale doit changer avec eux."*

Une convention commune pour des intérêts partagés

La signature de cette convention permet aux deux parties signataires de mutualiser leurs moyens. De son côté la MSA se positionne comme un acteur du monde agricole et rural, tout en affirmant son rôle social.

Étienne Dacongé, sous-directeur de la MSA précise *"La MSA se positionne dans ce projet comme un levier. Avec compétences humaines et financières associées à la connaissance territoriale de la communauté des communes du Pays d'Olmes, notre objectif est d'accompagner une transition vers un territoire qui offre un maximum de service aux citoyens des territoires ruraux."*

Sandrine Dardenne, vice-présidente de la communauté de communes du Pays d'Olmes, en charge de la petite enfance, confirme l'utilité de cette convention. *"Aujourd'hui, nous avons les idées, nous avons ébauché de beaux projets, avec cette convention nous auront les moyens de les concrétiser".*

La concrétisation d'actions déjà engagées sur le terrain

La signature de la convention territoriale d'actions concertées vient aujourd'hui acter un engagement et un cadre à la réalisation de projet et d'actions déjà engagées sur le terrain.

Véritable outil de structuration des actions, cette convention a vocation à accompagner les projets liés à la famille, la jeunesse, la santé et le lien social pour une meilleure cohésion territoriale.

Aujourd'hui, sur la commune du Sautel, grâce à l'engagement des acteurs locaux un projet d'épicerie/café à vue le jour.

Richard Moretto, vice-président de la communauté de communes du Pays d'Olmes, Maire de la commune du Sautel et membre du CA de la MSA a vu le quotidien de sa commune évoluer autour de ce projet.

"*L'aboutissement de ce projet d'épicerie/café a donné une nouvelle dynamique au village. On s'y retrouve pour discuter mais aussi pour faire quelques achats avec un étal qui mets à l'honneur les producteurs locaux*".

Cette rencontre s'est clôturée par l'officialisation de l'engagement des deux parties, avec la signature de la convention collective territoriale.

A.D - Fdsea et JA 09

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

REUSSIR
Terres d'Ariège